

980

Département Politique
Suisse

Division des Affaires Etrangères

Berne, le 15 février 1919

Prrière de rappeler ce numéro
dans la réponse.

a
a

Monsieur le Ministre,

Les cercles intéressés de la Belgique ayant compris l'importance qu'a pour le développement du port d'Anvers notre désir d'utiliser largement la navigation du Rhin, et M. Hymans, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, ayant insisté sur ce point, lors de son entrevue à Paris avec Monsieur le Président de la Confédération, nous avons estimé ne pas devoir différer davantage, auprès du Gouvernement belge, la démarche que nous avons déjà faite auprès de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, quand nous leur avons remis un mémoire sur cette question économique, importante pour nous.-

La Belgique participant aux travaux du Congrès, nous estimons qu'il y aurait lieu de nous faire appuyer par elle auprès des autres Etats ayant, comme elle, voie délibérative sur la question du Rhin.-

Nous vous serions donc très obligés de vouloir bien remettre à Mr. Hymans le mémoire ci-joint dont nous vous confions une copie pour votre Légation.- A ce document, nous joi-

A la Légation de Suisse

P A R I S



gnons pour votre information personnelle, le texte de la résolution prise le 9 janvier par le Cercle des Installations Maritimes de Bruxelles, relativement au trafic suisse par le port d'Anvers et la route du Rhin.-.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

3 Annexes.

DÉPARTEMENT POLITIQUE SUISSE

P. O.

Kuno Krauer